

RÈGLEMENT 01-277-14

---

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT  
PLATEAU MONT-ROYAL, NUMÉRO 01-277, PAR  
L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 0291 À  
MÊME LA ZONE 0411

---

À LA SÉANCE DU 3 MAI 2004, LE CONSEIL DÉCRÈTE :

1. Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Plateau Mont-Royal, 01-277, est modifié par l'agrandissement de la zone 0291 à même la zone 0411, afin d'y inclure l'immeuble situé au 3964, rue Saint-Denis et à cet effet, l'annexe A du Règlement intitulé « PLANS » est modifié par :

1° le remplacement du plan intitulé « Usages prescrits » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE I – PLAN « USAGES PRESCRITS »;

2° le remplacement du plan intitulé « Zones » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE II – PLAN « ZONES »;

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



## CERTIFICAT

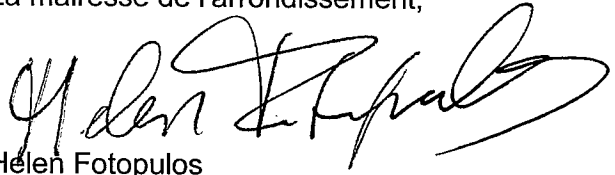
## DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

Avis de motion	1 <sup>er</sup> mars 2004
Résolution d'adoption	5 avril 2004
Certificat de conformité	3 juin 2004
Publication complétée	3 juin 2004
Entrée en vigueur	3 juin 2004

La secrétaire d'arrondissement,

M<sup>e</sup> Johane Ducharme, o.m.a.

La mairesse de l'arrondissement,



Helen Fotopulos